



le Grand **Autunois** Morvan

## INSCRIPTIONS SERVICES PERISCOLAIRES 2024-2025

Garderie - Cantine – Ramassage scolaire

**INSCRIPTIONS en ligne 24h/24h - 7j/7j :**

**Du 1<sup>er</sup> au 23 juin 2024**

Sur le portail familles du Grand Autunois Morvan :  
<https://grandautunoismorvan.portail-familles.app/>



**Pour tout renseignement et accompagnement téléphonique :**

POLE ANOST/CUSSY

Tél. 06 87 43 55 39

Lundi et Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Jeudi et vendredi : 8h30-12h30

POLE AUTUN - CCGAM

Tél. 03 85 86 80 46

Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Mercredi : 13h30-17h

POLE COUCHES

Tél. 03 85 86 64 73

Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

POLE EPINAC

Domaine du Curier

Tél. 03 85 82 13 61

Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 9h00-12h00

POLE ETANG SUR ARROUX

Tél. 03 85 82 38 14

Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

SI DIFFICULTES D'UTILISATION DU PORTAIL :

[vanessa.barbosa@grandautunoismorvan.fr](mailto:vanessa.barbosa@grandautunoismorvan.fr)

L'utilisation des services périscolaires organisés par la CCGAM pour l'année scolaire 2024-2025 (garderie, cantine, encadrement du temps méridien) déclenche un droit d'inscription unique de 20 € par an par enfant, plafonné à 30 € par an par famille.

### **A NOTER**

Si vous hésitez à inscrire vos enfants aux services périscolaires, nous vous recommandons vivement de renseigner un dossier d'inscription : **le droit d'inscription vous sera facturé uniquement si votre(vos) enfant(s) fréquente(nt) les services périscolaires.**

*Pénalités pour inscription(s) hors délai : en dehors de la période d'inscription, une pénalité sera appliquée pour tout dossier hors délai (sauf cas d'emménagement sur le territoire, changement de situation personnelle ou professionnelle... dûment attesté). Par conséquent, à compter du **24 juin 2024**, le montant du droit unique d'inscription aux services périscolaires sera de 30 € pour un enfant, plafonné à 40 € à compter du 2<sup>e</sup> enfant inscrit au sein d'une même famille pour une année scolaire.*



## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Rappel important :** si vous ne savez pas si vous avez déjà un compte portail famille actif, il est préférable de contacter votre pôle de proximité. La création d'un compte en doublon peut bloquer provisoirement votre demande.

### SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE PORTAIL FAMILLE

**CAS 1** – Vous savez déjà quels jours votre enfant fréquentera les services périscolaires (exemple : cantine tous les midis toute l'année ou cantine les lundis et jeudis toute l'année).

- 1 – Connectez-vous à votre portail famille
- 2 – Mettez à jour les informations de votre dossier si nécessaire (adresse, téléphone, problèmes de santé... )
- 3 – Cliquez directement sur le bloc "Mes réservations", choisissez les jours concernés et validez vos réservations pour chaque enfant et chaque service périscolaire.

**CAS 2** - Vous savez que votre enfant va fréquenter un service périscolaire (cantine, garderie ou bus) mais vous ne connaissez pas encore les dates précises.

- 1 – Connectez-vous à votre portail famille
- 2 – Mettez à jour les informations de votre dossier si nécessaire (adresse, téléphone, problèmes de santé... )
- 3 – Cliquez sur le bloc "Inscriptions périscolaires 2024-2025" du 1er au 23 juin 2024



Inscriptions périscolaires 2024-2025 (garderie, cantine)

*Effectuer mes inscriptions périscolaires*

- 4- Choisissez le dossier de votre enfant, puis l'établissement et les services souhaités puis enregistrez.
- 5 –Vous aurez ensuite **jusqu'au 15 août** pour effectuer les réservations (choix des jours) via le module "Mes réservations"

### SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE PORTAIL FAMILLE

Il est nécessaire de créer un compte directement sur le portail familles. Après validation du compte par nos services, vous pourrez accéder aux modules inscriptions et réservations (cas 1 et 2 ci-dessus).

En cas de difficulté ou pour toute question, nos services seront à votre disposition pour vous accompagner. Pour cela, contactez le Pôle de proximité dont vous dépendez.

---

## AVANT TOUTE INSCRIPTION, MERCI DE PREVOIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- **Pages vaccinations du carnet de santé** indiquant les vaccins et rappels éventuels
- **Attestation d'assurance scolaire 2024/2025**
- **Pour les enfants fréquentant un restaurant scolaire et/ou une garderie :**
  - a. N° allocataire CAF ou attestation MSA au 1<sup>er</sup> janvier, précisant le quotient familial en cours
  - b. Copie intégrale du livret de famille (père, mère, enfant(s)). Si vous avez 3 enfants (ou plus) scolarisés en primaire, vous bénéficiez de 5% de remise pour chaque enfant à compter du 3<sup>e</sup> enfant d'une même famille.